

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 66/11/SPCG modifiant l'article 1er de l'arrêté n° 60/43/SPCG du 23 juin 1960.

n° 66/11/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
25 février 1966

Numéro JO
n° 4 du 01/12/1966

Date du numéro
1 décembre 1966

TEXTE INTÉGRAL

L'article 1er de l'arrêté n° 60/43/SPCG du 23 juin 1960 est modifié/aînst qu'il suit : 1 Au lieu de: « brodé argent», lire : « brodé or ». Au lieu de : «boutons argentés timbrés d'un croissant surmonté d'une ahcré»: lire: :«< boutons dorés timbrés de l'Etoile d'El Anouar ». 2 Au lieu de: «Croissant et ancre lire: «Etoile d'El Anouar ». 3° Au Heu de : < feuilles de chêne et feuilles d'olivier », Hire: « feuilles de palmier et feuilles de laurier .de. Somalie ». (Le reste sans changement.)